Plan d'actions

2013 - 2016

Version du 10 octobre 2013

CONTEXTE

Qu'est-ce qu'un Plan d'Actions Inter-Entreprises (**PDIE**) ?

Si on se réfère à la définition de l'ADEME, c'est « un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle **».**

En Haute-Normandie, 77% des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle et, de plus, les déplacements constituent pour une entreprise le plus gros poste d'émission de gaz à effet de serre (dont le CO_2) mais également de polluants ayant un effet sur la santé : NO_2, CO, particules fines, benzène.

En 2007, l'organisme Air Normand (qui est chargé de surveiller la qualité de l'air en Haute-Normandie) décide de mettre en place un PDE, à titre d'exemplarité, et propose à des structures voisines de s'y associer : ainsi l'Arehn*, le collège Fontenelle et la DREAL** élaborent un premier plan d'actions (2009-2012). En 2011 l'association Cardere*** rejoint le PDE qui prend le nom de « Air Normand et Cie ». Un logo est créé et des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont organisées.

En janvier 2012, l'Arehn et Cardere s'installent au Pôle régional des Savoirs (PRS), qui regroupe 16 structures et réfléchissent à une nouvelle configuration des actions engagées : la DREAL se retire car elle est engagée dans un plan de déplacements administration mais Air Normand et le collège Fontenelle souhaitent poursuivre l'aventure, même s'ils sont désormais géographiquement plus éloignés. Des actions resteront communes, telles que celles rattachées à la sensibilisation. Le nom du plan reste le même, l'air normand étant notre source vitale commune !

Le diagnostic préliminaire est effectué par un stagiaire de l'Arehn dès le mois d'avril 2012 et la sensibilisation est lancée : une animation autour de l'écomobilité est organisée le 20 avril dans le foyer du PRS par l'Arehn et Cardere avec la TCAR et la station de location Vélo'R.

Puis un vélo est loué en collectif par quelques structures pour quelques mois pour les déplacements professionnels en journée.

OBJECTIFS

Les actions menées sont donc destinées à réduire l'usage de la voiture « en solo », en favorisant les autres modes de déplacements c'est-à-dire le vélo, la marche, les transports en commun, le covoiturage en passant par une meilleure organisation du travail.

Autres avantages de la démarche PDE : des solutions aux problèmes de stationnement, des économies réelles sur les budgets transports des salariés qui s'engagent à modifier leur comportement, partiellement ou non, la diminution du stress, de la pollution et du temps perdu dans les embouteillages. Sans oublier les bienfaits sur la santé apportés par la pratique régulière de la marche et/ou du vélo.

*Arehn : Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie

** DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

*** Cardere : Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement

MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTIONS

Le PDIE propose un ensemble d'actions possibles par mode de transport : chaque structure pourra en identifier quelque-unes et les mettre en œuvre en interne. Afin de s'assurer de la réalisation des objectifs du PDIE, les différentes structures s'engagent à signer le plan d'actions et à mesurer et communiquer régulièrement les progrès (grâce à des enquêtes auprès des salariés et à la mise en place des indicateurs dans un tableau de suivi).

Les membres du PDIE seront sollicités pour la mise en œuvre des actions communes (telles que la rédaction des Flash Infos, du petit journal *« Bon Pied Bon Œil* et de fiches d'information, l'organisation d'événements…). Ces actions communes (susceptibles d'intéresser l'ensemble des structures) seront priorisées par le Comité de pilotage qui assurera également la répartition des tâches.

Et chaque structure s'engage à :

- **réaliser au minimum cinq actions par an et/ou à les maintenir pour des actions pérennes**
- **réaliser une action de plus par an (soit 9 au minimum à la fin du plan 2013-2016).**

L'Arehn et Cardere assurent la coordination de ce plan, qui reste néanmoins un outil participatif où chacun contribue à sa réussite.

Légende

Actions transversales qui concernent tous les modes de déplacement

Actions qui concernent la marche

Actions qui concernent le vélo

Actions qui concernent les transports en commun

Actions qui concernent la voiture

Comité de pilotage du PDIE

Air Normand	Collège Fontenelle	Arehn	Cardere
Mélanie LEJAN IREPS	Estelle KERVELLA Cité des Métiers	Anne-Sophie DE BESSES ADRESS	Sylvie FUSIL GIP Seine Aval
Christelle DE SOUZA ODIA Normandie	Magalie THALMANN ARL	Vanessa Audéon CREFOR	Virginie GRENET Pôle Image
Linda BATEUX	Séverine GARNIER	Anne-Marie ALLARD	Paula DA SILVA

Coordinatrices du PDIE Air Normand & Cie

Anne-Sophie de Besses/Arehn - as.debesses@arehn.asso.fr – Tél. :02 35 15 78 13

Sylvie Fusil/Cardere – sylvie.fusil@cardere.org -. Tél : 02 35 07 44 54 (Cardere) et 06 85 02 44 05

Axe 1 - Sensibilisation	
	• Challenge inter-entreprises proposant des épreuves mêlant usage du vélo, des transports en commun et de la marche. • Une journée « sans voiture » pour venir au travail. • Organisation de mini-conférences une fois par an - Exemples : Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre (conseils écoconduite, intermodalité avec des témoignages de salariés, fonctionnement d'Atoumod), quel air pour l'automobiliste, le cycliste et le marcheur ? A savoir : 2013 : année européenne de l'air. • Participation à des « Cafés du jeudi » au Pôle Régional des Savoirs pour permettre les retours d'expériences. Exemples : semaine de 4 jours, télétravail (exemples de l'ORS et de l'ADRESS), covoiturage, autopartage… • Organisation d'une 1/2 journée pour sensibiliser les salariés sur les questions d'écomobilité (tables rondes, ateliers, simulation écoconduite, prévention routière). Exemple : animation réalisée par la commune de Petit-Quevilly en 2012. • Rédaction de 2 à 3 « Bon Pied Bon Œil » par an. Exemples de sujets : Plan vélo de la Ville de Rouen, Atoumod, covoiturage (comment s'organiser, la flexibilité de la pratique), autopartage, aménagements urbains de transports en commun. • Création de plaquettes d'informations. Exemples de sujets : l'autopartage (Qu'est-ce que c'est ?, Comment ça marche ?), les bienfaits de la marche, conseils aux automobilistes pour le partage de la rue avec les piétons et cyclistes, avantages des transports en commun, covoiturage (responsabilités, assurances…). • Conception d'une fiche pratique sur l'accessibilité des locaux des structures pour les visiteurs et collaborateurs avec un tableau des rejets en gaz à effet de serre par mode de transport et les économies réalisées pour quelques trajets (à transmettre avec les courriers et courriels d'invitation). • Rédaction de « flash Infos » pour donner aux salariés une information brève (évènements…). • Mise en place d'une boîte à idées à la disposition des salariés. • Informations sur les courriers d'invitation : les sites de covoiturage des Départements et les modalités d'accès en transport en commun, en vélo. • Sensibilisation des élèves pour les établissements d'enseignement
	• Rallye pédestre pour faire découvrir les zones piétonnes de Rouen et faire connaître les trajets les plus courts pour rejoindre les lieux de travail.

Axe 1 - Sensibilisation (Suite)	
	• Animations autour du vélo (rallye, jeux…).
	• Information des salariés en cas de travaux ou perturbations (transports en commun…). • Organisation de visites. Exemples : entrepôts des tramways (Métrobus de la CREA, tramway du Havre), SNCF…
	• Recensement des adresses (élèves, salariés) pour organiser le covoiturage. • Réalisation d'un mode d'emploi pour l'utilisation des sites www.covoiturage76.net et www.covoiturage27.net. • Information sur les aires de covoiturage. • Information des automobilistes sur les déplacements alternatifs lors d'un « Parking Day » (événement mondial annuel ouvert à tous qui a lieu le 3e week-end de septembre, durant lequel citoyens et artistes collaborent pour transformer temporairement des places de parking payantes en espaces végétalisés et conviviaux : il s'agit de réfléchir sur la place de la voiture en ville)

Axe 2 - Aménagements/outils structurants dans l'intérêt collectif	
	• Proposition de services aux salariés – voir pour un possible partenariat avec la conciergerie de la Vatine (livraison de courses par exemple). • Création d'une rubrique « PDIE Air Normand & Cie » sur l'intranet. • Utilisation des véhicules de service pour le retour au domicile des salariés (lors de réunions tardives par exemple). • Création de fiches. Exemple de sujet : obligation pour l'employeur de rembourser à hauteur de 50 % les frais de transport en commun. • Faire le lien entre les salariés et les collectivités compétentes sur les questions de mobilité (autorités organisatrices des transports).
	• Amélioration de l'accès piéton. • Mise à disposition des salariés d'équipements de pluie (capes, parapluies). • Mise à disposition des salariés de tickets de transports en commun en cas d'intempéries. • Création de cartes « itinéraires pédestres » vers les destinations habituelles et le temps pour y accéder (préfecture, poste...).
	• Mise aux normes de l'abri vélo des salariés (local sécurisé, éclairage). • Mise à disposition de vélos de service pour les déplacements professionnels (achat ou location). • Création de cartes « itinéraires cyclistes » vers les destinations habituelles et le temps pour y accéder (préfecture, poste...). • Installations de casiers au PRS pour déposer les équipements. • Marquage des vélos pour éviter les vols. • Kits vélo (sécurité, confort, entretien) à disposition des salariés. • Mise à disposition des salariés de tickets de transports en commun en cas d'intempéries.
	• Mise à disposition des informations TCAR, Région/SNCF, cars départementaux (plaquettes horaires, affiche perturbations durant les travaux) à l'entrée des locaux. • Remboursement des frais de transport (transport en commun et/ou location de vélo) à hauteur de 50 % (obligatoire). • Intégration des bénévoles et/ou des stagiaires dans le remboursement des frais de transports. • Conventionnement avec les autorités organisatrices des transports sur la prise en charge d'une partie des abonnements des salariés aux transports en commun (exemple : convention avec la CREA pour bénéficier des 20 % de participation aux abonnements de la TCAR pour les structures en PDE si dispositif reconduit fin 2012). • Création d'itinéraires vers les destinations les plus fréquentes.

Axe 2 - Aménagements/outils structurants dans l'intérêt collectif (Suite)	
	• Utilisation des sites intranet pour la mise en relation des covoitureurs ou informations sur les sites de covoiturage 76 et 27. • Places de parkings réservées pour le covoiturage. • Prise en charge financière des places de parkings pour les covoitureurs. • Retour garanti en cas de défaillance du covoitureur (en taxi, transports en commun, transports à la demande...). • Mise en place de l'autopartage avec les véhicules de service. • Mise en place d'une station d'autopartage à proximité des locaux (en lien avec Urbeco). • Envoi des invitations aux réunions avec systématiquement le nom des personnes invitées pour faciliter le covoiturage dans le cadre des réunions professionnelles. • Signalétique dans les parkings.
	• Installation d'un système de visioconférence permanent dans les locaux avec une formation pour les utilisateurs (1 à 2 salariés par structure). • Mise en place du télétravail. Modalités à définir par chaque structure avec avenant au contrat de travail. • Semaine de 4 jours. Modalités à définir par chaque structure avec avenant au contrat de travail.

Axe 3 - Accompagnement au changement de comportement des salariés/usagers	
	• Calcul annuel du Bilan Carbone® de chaque structure membre du PDIE et mise en évidence de la part transport. • Calcul du Bilan Carbone® des colloques, séminaires et compensation des évènements (avec les Clubs CPN par exemple). • Mise en place d'un coaching personnalisé pour aider les salariés à changer de mode de déplacements (accompagnement dans les transports en commun ou le vélo par exemple).
	• Mise en place des sessions pour co-marcher et sensibiliser aux bienfaits de la marche. • Définition d'itinéraires ludiques pour favoriser la marche comme mode de déplacement à part entière.
	• Renouvellement de la convention avec Cyclocéane au Havre et l'Atelier du Cycle rouennais : réductions pour les salariés. • Formation à la conduite à vélo en ville (2 niveaux : débutants et confirmés). • Animations autour de la réparation d'un vélo et utilisation d'un antivol (2 niveaux : débutants et confirmés) avec par exemple Guidoline à Rouen ou Sabine au Havre (voir si en faisant adhérer la structure, les salariés peuvent bénéficier des services de l'association).
	• Travail avec les autorités organisatrices des transports pour améliorer les correspondances entre les différentes lignes régulières de transports en commun. • Réalisation de diagnostics individuels pour optimiser les trajets domicile-travail • Distribution de tickets gratuits pour tous les salariés (semaine de la mobilité, séminaire sur le développement durable…) • Utilisation de l'espace évènement du site du Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion des déplacements des participants des manifestations

Axe 3 - Accompagnement au changement de comportement des salariés/usagers (Suite)	
	• Mise en relation des covoitureurs tous les mois (à l'instar des cafés du jeudi) pour faire connaissance et former les équipages. • Incitation au covoiturage professionnel. • Localisation des aires de covoiturage possibles (lieux de rencontre convenus par les salariés grâce à la carte de géolocalisation) • Formation à l'écoconduite. • Remboursement des frais de déplacements en privilégiant les modes de déplacement professionnels alternatifs à la voiture solo. • Pas de prise en charge de l'avion si possibilité de train.
	• Formation sur le système de visioconférence. • Moment d'échanges autour de l'utilisation des techniques d'information et de communication • Réalisation d'un sondage de satisfaction pour pérenniser ou retravailler une action (de façon ponctuelle, pour des actions bien ciblées). • Engagement annuel des salariés pour l'usage d'un mode de transport particulier (autre que la voiture solo) pour profiter des avantages financiers.

Lydie Bride
Directrice

Dominique Panchèvre
Directeur

Jean-Paul Thorez
Directeur

Véronique Delmas
Directrice

Gérard Granier
Président

Denis Hébert
Directeur

Patrick Chevallier
Principal

Luc Chevalier
Directeur

Karine Gonçalves
Directrice

Marion Boucher-Le Bras
Directrice

Caroline Lozé
Directrice

Denis Darroy
Directeur